

**Sous-dossier n°2**  
- Sommaire inversé -

**Sommaire inversé**

**Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE**  
(Remplissez la page lorsque concerné)

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'environnement	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA	Sous-dossier n°1 - CERFA	44-LCV-ChampRico-us-SD1-CERFA		
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	Sous-dossier n°3 - Description de la demande	44-LCV-ChampRico-us-SD3-Description de la demande	page 10	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	Sous-dossier n°3 - Description de la demande	44-LCV-ChampRico-us-SD3-Description de la demande	page 13	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	AU-3	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement	44-LCV-ChampRico-us-SD7-Documents Code de l'environnement	pdf: 2	
	Plan à l'échelle de 1/2500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	AU-4	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement	44-LCV-ChampRico-us-SD7-Documents Code de l'environnement	pdf: 3	
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement	44-LCV-ChampRico-us-SD7-Documents Code de l'environnement	pdf: 4	échelle utilisée : 1/1000ème (précisé dans la demande)
	Etude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)	AU-6	Sous-dossier n°4 - Etude d'impacts & Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement	44-LCV-ChampRico-us-SD4-Etude d'impacts 44-LCV-ChampRico-us-SD7-Documents Code de l'environnement	Volet naturaliste : pages 1-249 (pdf : 7-255) Volet acoustique : pages 250-321 (pdf: 256-327) Etude hydrogéologique : pages 322-362 (pdf: 328-369)	Le volet paysager est inclus dans l'étude d'impact (sous-dossier 4)
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Sous-dossier n°4 - Etude d'impacts	44-LCV-ChampRico-us-SD4-Etude d'impacts		Fichier séparé de l'étude d'impact
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Sous-dossier n°7 - Code de l'environnement	44-LCV-ChampRico-us-SD7-Documents Code de l'environnement	pages 218-225 (pdf: 224-231)	Comprise dans le volet naturaliste
Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	Sous-dossier n°5 - Etude de dangers	44-LCV-ChampRico-us-SD5-Etude de dangers 44-LCV-ChampRico-us-SD5-RNT Etude de Dangers		Le résumé non technique est séparé de l'étude de dangers	

Code de l'urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Notice descriptive		
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 2-10	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 11-14	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 15	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme - Page	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 16	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 17	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Sous-dossier n°6 - Documents demandés au titre du code de l'urbanisme	44-LCV-ChampRicous-SD6-Cartes et plans du projet architectural	pdf : 18	
Décret n°2014-450	Si le dossier nécessite une autorisation de <b>défrichement</b> , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1				
	Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret))	PJ-2				
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Sous-dossier n°5 - Etude de dangers	44-LCV-ChampRicous-SD5-Etude de dangers	page 52 [pdf: 60]	
	Si le projet nécessite une <b>dérogation "espèces protégées"</b> , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4				
	Si <b>site nouveau</b> , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs		
	Si <b>site nouveau</b> , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs		
Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	Sous-dossier n°3 - Description de la demande	44-LCV-ChampRicous-SD3-Description de la demande	page 25		

**Autres pièces présentes dans le dossier**

(Remplissez la case lorsque concerné)

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs	Accord défense : pdf : 3 Accord DGAC : pdf : 7
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la Défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la Défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs	
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs	pdf : 3
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Sous-dossier n°8 - Accords et avis consultatifs	44-LCV-ChampRicous-SD8-Accords et avis consultatifs	Opérateurs consultés : DGAC - Défense - Météo France